- 10 - PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 12 février 2013 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.

Présences:

Madame la conseillère, Danie Deschênes Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Madame Katherine-Erika Vincent, directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2013-02-23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié ;

Points ajoutés :

- **7.1** Destitution directrice de la Gestion du territoire;
- **7.2** Avis de motion règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant de nouveau l'entente permettant la constitution du CIT;
- 7.3 Avis de motion règlement décrétant une dépense et un emprunt pour financer les travaux relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements municipaux pour l'ouverture des rues Kay, D'Hont et Hébert.
- 7.4 Jumelage avec la Ville d'Annecy mandat à Daniel Bertolino.

ADOPTÉE

2013-02-24 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2013

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2013, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2013, tel que présenté.

ADOPTÉE

2013-02-25 <u>LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JANVIER 2013 –</u> APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de janvier 2013, au montant de **489 122.29** \$.

2013-02-26 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2013 – APPROBATION</u>

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de janvier 2013, au montant de **979 882.47** \$.

ADOPTÉE

2013-02-27 <u>AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 445 SUR LES TARIFS, AFIN D'ACTUALISER LES TARIFS EN VIGUEUR</u>

Monsieur le conseiller Jean Fournel donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement numéro 445 sur les tarifs, afin d'actualiser les tarifs en vigueur.

2013-02-28 RÈGLEMENT NO 500 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 2 681 000 \$ POUR LA RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC

Cet item est retiré et reporté à une séance subséquente.

2013-02-29 RÈGLEMENT NO 497-1 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil le 15 janvier 2013;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard, deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture : la greffière étant dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le règlement no 497-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur l'imposition de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2013 ».

ADOPTÉE

2013-02-30 <u>DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPUTÉ DE VAUDREUIL POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER POUR L'ANNÉE 2013</u>

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente une demande d'aide financière auprès de monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil, au montant de **150 000** \$, pour les travaux d'amélioration de notre réseau routier.

2013-02-31 <u>ACCEPTATION DES TRAVAUX DE PAVAGE – SUBVENTION DU</u> MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu que le Conseil approuve les travaux de pavages effectués au cours de la saison 2012 sur les rues Parmentier, Picard et Trenet, en conformité avec les résolutions 2012-04-120 et 2012-11-295, pour un montant subventionné de **62 500 \$** et demande le paiement des subventions s'y rattachant, le tout conformément aux exigences du ministère des Transports.

ADOPTÉE

2013-02-32 <u>APPELS D'OFFRES GT2012-08 ET GT2012-08-2 – AMÉLIORATION</u> ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – ANNULATION

Considérant que la Ville a demandé des soumissions par appel d'offres public pour l'amélioration énergétique des bâtiments municipaux;

Considérant que la Ville ne désire plus aller de l'avant avec ce projet;

Considérant qu'il y a en conséquence lieu d'annuler ces appels d'offres;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'annuler les appels d'offres GT2012-08 et GT2012-08-2 relatifs à l'amélioration énergétique des bâtiments municipaux.

ADOPTÉF

2013-02-33 <u>APPEL D'OFFRES GT2013-01 : RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC PAR GAINAGE STRUCTURAL – ADJUDICATION</u>

Cet item est retiré et reporté à une séance subséquente.

2013-02-34 ASSURANCE RESPONSABILITÉ – URBANISTE – DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR

Considérant l'application du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des urbanistes (Décision 2004-06-17):

Considérant que Mme Mélissa Arbour-LaSalle, membre de l'Ordre des urbanistes du Québec, est au service de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant que Mme Mélissa Arbour-LaSalle, urbaniste, est couverte par la police d'assurance responsabilité générale des employés de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu qu'aux fins du règlement précité, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences que madame Mélissa Arbour LaSalle, urbaniste, peut encourir en raison des fautes ou négligences commises dans l'exercice de ses fonctions.

Cette déclaration demeure en vigueur tant que l'employée demeure au service de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

ADOPTÉE

2013-02-35 OCTROI DE SUBVENTION - SOUTIEN À L'INSCRIPTION - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR ÎLE-PERROT

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer à l'Association de Hockey mineur Île-Perrot, une subvention de **57 250 \$** pour le soutien aux inscriptions de 229 joueurs de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour la saison 2012-2013.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2013-02-36 OCTROI DE SUBVENTION - MARCHÉ DE LA GARE

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer pour l'année 2013, une subvention au **Marché de la Gare** d'une somme de **5 000** \$.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2013-02-37 OCTROI D'UNE SUBVENTION - FONDATION SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal afin de contribuer au programme d'activités de la fondation;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les Compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer une subvention à la **Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal** d'une somme de **4 700 \$** pour l'année 2013.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-731-80-992.

ADOPTÉE

2013-02-38 OCTROI DE SUBVENTION - SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE L'ÎLE-PERROT

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la Société d'histoire et de généalogie de L'Île-Perrot;

-14- Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer une subvention à la **Société d'histoire** et de généalogie de L'Île-Perrot d'une somme de 500 \$.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-731-80-992.

ADOPTÉE

2013-02-39 OCTROI DE SUBVENTION - SOUTIEN À LA RELÈVE CULTURELLE - VALÉRIE TREMBLAY

Considérant la volonté du conseil municipal de soutenir la relève culturelle de NDIP;

Considérant que Valérie Tremblay représente la relève culturelle puisqu'elle fait partie du groupe pop-rock Guâdjéwà et est bassiste;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer une subvention pour l'année 2013 à **Valérie Tremblay** afin de l'aider dans la poursuite de ses objectifs, d'une somme de **200** \$.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds jeunesse et imputée au poste budgétaire 1-02-731-80-992.

ADOPTÉE

2013-02-40 <u>MANDAT À Me NICOLAS MÉTIVIER DE LA FIRME AUMAIS CHARTRAND AVOCATS INC. – INFRACTION AU 1451, BOUL. PERROT</u>

Considérant que plusieurs observations effectuées au cours de l'année 2012 ont révélé que l'état général du terrain de la propriété située au 1451, boul. Perrot a été négligé par sa propriétaire;

Considérant que des avis réguliers et certifiés ont été envoyés et que ceux-ci n'ont pas été réclamés et qu'aucun retour de la part de la propriétaire n'a été fait;

Considérant que 2 constats d'infraction de 200 \$ et 100 \$ plus les frais ont déjà été émis les 23 juillet et 10 octobre 2012;

Considérant que la Ville a pris tous les moyens raisonnables afin de faire respecter sa réglementation et de faire cesser l'infraction au 1451, boul. Perrot à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant qu'à ce jour le dossier n'est toujours pas réglé;

Considérant le manque de collaboration du propriétaire.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que le conseil municipal donne mandat à Me Nicolas Métivier de la firme Aumais Chartrand avocats inc. d'examiner le dossier avec les inspecteurs municipaux et d'entamer, le cas échéant, des procédures judiciaires.

2013-02-41 GARE UNIQUE SUR L'ÎLE-PERROT – ÉTUDE DE RELOCALISATION ET CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PROPOSÉ PAR L'AMT

Demandes et attentes des villes de L'Île-Perrot membres du CIT La Presqu'Île.

Considérant la présentation du 17 septembre 2012 aux villes de L'Île-Perrot:

Considérant la correspondance du 20 décembre 2012 aux villes de L'Île-Perrot :

Considérant la résolution no 2012-11-304 adopté le 13 novembre 2012 par la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant le Schéma d'Aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges quant au positionnement de la gare sur le territoire de l'Île-Perrot:

Considérant que le développement du projet de la gare se doit d'être dans une perspective de développement durable;

Considérant que le développement d'une telle infrastructure doit se faire en favorisant une plus grande utilisation du transport en commun en offrant des conditions optimales aux usagers, tant en accessibilité, en temps réel de voyagement et en sécurité d'utilisation;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de tous les intervenants au dossier de considérer toutes les avenues possibles pour réaliser ce projet en tenant compte des attentes et des besoins de la communauté de l'Ile-Perrot.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de retirer la résolution no 2012-11-304 adoptée le 13 novembre 2012 par la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et que la présente résolution remplace cette précédente résolution;

D'exprimer la volonté de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot que l'étude à être effectuée par l'AMT porte sur le concept d'aménagement d'une gare intermodale unique sur le territoire de l'Île-Perrot et que celle-ci soit située dans l'axe du Boulevard Don Quichotte:

Qu'un comité de travail incluant les représentants de l'AMT et du MTQ, des quatre municipalités de l'Île-Perrot et du CIT de la Presqu'Île soit formé dans les plus brefs délais;

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot nomme comme représentant à ce comité sa directrice générale Katherine-Erika Vincent;

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Yvon Marcoux, député du comté de Vaudreuil, à monsieur Vincent Morency, directeur principal d'études - Planification et Innovations, à la Direction territoriale de l'Ouest-de-la-Montérégie du Ministère des Transports, aux villes de L'Île-Perrot, au CIT de la Presqu'Île et à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2013-02-42 <u>CESSION DE LOTS – DOMAINE DE L'ARISTOCRATE -</u> AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser la directrice générale et la mairesse à signer l'acte de cession des **lots 2 069 204** et **2 069 222** tel que convenu dans le protocole d'entente intervenue entre le promoteur et la ville dans le cadre du développement du Domaine de l'Aristocrate.

ADOPTÉE

2013-02-43 <u>AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - COMPLEXE SPORTIF</u>

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser la directrice générale et la mairesse à signer le protocole d'entente visant la construction du Complexe sportif Alexandre Burrows.

ADOPTÉE

2013-02-44 <u>DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT</u> RÉVISÉ

Considérant que les dispositions actuelles du schéma d'aménagement révisé prévoient des conditions pour l'émission d'un permis pour rebâtir une habitation sur les lots enclavés:

Considérant que les exigences ne sont pas requises dans le cas de terrains situés sur une île où il serait impossible d'y aménager une rue;

Considérant que la Ville est d'avis que sa réglementation prive des propriétaires quant à la possibilité de reconstruire leur résidence sur leurs lots en cas de sinistre:

Considérant que pour adapter sa réglementation, une modification au schéma d'aménagement doit être effectuée;

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'article 19.3, paragraphe b) du SAR afin de soustraire l'émission d'un permis de construction pour une nouvelle construction sur un lot enclavé, dans le cas d'un remplacement d'un bâtiment principal déjà existant qui a été détruit, est devenu dangereux ou ayant perdu la moitié de sa valeur portée au rôle d'évaluation normalisé par suite d'un incendie ou de quelque autre sinistre.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que le conseil municipal demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges une modification au schéma d'aménagement révisé afin de soustraire l'émission d'un permis de construction pour une nouvelle construction sur un lot enclavé, dans le cas d'un remplacement d'un bâtiment principal déjà existant qui a été détruit, est devenu dangereux ou ayant perdu la moitié de sa valeur portée au rôle d'évaluation normalisé par suite d'un incendie ou de quelque autre sinistre.

2013-02-45 AGAIP – ACHAT DE BILLETS POUR L'ACTIVITÉ DE FÉVRIER 2013

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que la Ville achète 2 billets pour l'activité du mois de février de l'Association des Gens d'Affaires de L'Île-Perrot, laquelle se tiendra le 20 février prochain, au coût total de **90** \$, messieurs les conseillers, **Daniel Lauzon et Normand Pigeon** sont autorisés à participer à cette activité.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

2013-02-46 DESTITUTION – DIRECTRICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE

Considérant que la directrice de la Gestion du Territoire occupe ce poste depuis le 12 juin 2006;

Considérant que la directrice de la Gestion du Territoire a été dûment informée, tout au long de son emploi, des attentes de l'employeur à l'égard de l'exécution de sa prestation de travail;

Considérant que l'employeur a fait part à la directrice de la Gestion du Territoire de multiples lacunes et manquements démontrés dans le cadre de son emploi;

Considérant que l'employeur a soutenu la directrice de la Gestion du Territoire afin de lui permettre de se corriger et d'atteindre les attentes signifiées;

Considérant que la directrice de la Gestion du Territoire a fait défaut de se conformer aux attentes clairement exprimées à cet égard et ce, dans des délais raisonnables:

Considérant ce qui précède, la directrice de la Gestion du Territoire a été avisée, le 28 janvier 2013 que la Ville souhaitait mettre un terme à son emploi;

Considérant que les lacunes et manquements reprochés à l'employée concernée méritent d'être sanctionnés par sa destitution.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que le Conseil ordonne la destitution de la directrice de la Gestion du Territoire, et ce, effectif en date de ce jour.

Que toutes les sommes dues, en raison de la fin d'emploi, lui soient versées.

ADOPTÉE

2013-02-47 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT DE NOUVEAU L'ENTENTE PERMETTANT LA CONSTITUTION DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA PRESQU'ÎLE

Monsieur le conseiller Sylvain Lemire donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente un règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant de nouveau l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île.

2013-02-48 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR FINANCER LES TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET AUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX POUR L'OUVERTURE DES RUES KAY, D'HONT ET HÉBERT

Madame la conseillère Danie Deschênes donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour financer les travaux relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements municipaux pour l'ouverture des rues Kay, D'Hont et Hébert.

2013-02-49 <u>JUMELAGE AVEC LA VILLE D'ANNECY – MANDAT À DANIEL</u> BERTOLINO

Considérant les similitudes existantes entre l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal et l'église Saint-François à Annecy, France;

Considérant l'aspect historique qui peut unir les deux villes.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de mandater monsieur Daniel Bertolino afin d'agir comme initiateur et ambassadeur dans le but d'amorcer des discussions en vue de la création d'un jumelage entre la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Ville d'Annecy en France.

Le tout sans frais pour la Ville.

ADOPTÉE

<u>DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS</u>

Rapport du mois de janvier 2013 de la Gestion du territoire;

PÉRIODE DE QUESTIONS

2013-02-50 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de lever la séance à 20h05.

Marie-Claude B-Nichols Mairesse	Katherine-Erika Vincent Directrice générale
/vc	
* *** ***********	****************